

Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage

Affichage au pilier public

A remplir par l'administration communale

Date

21.06.2026 au 21.05.2026

Objet de la demande

A remplir par le demandeur

Propriétaire

Gérance PPE No. Immeuble 3007

Demandeur

les Propriétaires

Adresse

Chemin des Chênes, 13 Parcelle N° 3007

Type de demande

Abattage Elagage Taille

Végétation
concernée

Arbre isolé Haie Groupe d'arbres / bosquets

Arbre classé

Oui → N° (voir plan de classement des arbres)
 Non

Essence(s)

Épicéa commune

Diamètre(s) du tronc

50-60 cm Hauteur(s): 13-14 m

Etat sanitaire

Situé trop proche du passage

Motif de l'abattage /
élagage / taille

Situé trop proche du passage
Pouvant entraîner une gêne ou un
risque.
Demande d'abattage avec remplacement
Prévu par un érissier japonais
(Prunus serrulata 'Kwan Zan')
Hauteur env. 250 cm.

Propriétaire / Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom Gérance Nom (PPE)
Adresse Roland Savary - Immobilier SA
Téléphone Le Bourg 15 - Case Postale 84
Adresse e-mail 1610 Oron-la-Ville

Entreprise mandatée pour les travaux

A remplir obligatoirement pour les demandes d'égagage

Prénom M. Fatmir Nom Thaçi
Société Thaçi-jardins Sàrl
Adresse Hv. de Florissant 22 - 1020 - Renens,
Téléphone 079 171 9094
Adresse e-mail info@thaci-jardins.ch

Compensation prévue

A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage

Nombre d'arbre(s) 1 Pièce
Essence(s) Épicéa commun
Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.

Conformément à l'article 5 du règlement communal sur les émoluments administratifs, entré en vigueur le 21 août 2025, une taxe fixe de CHF 300.00 par dossier est perçue pour le traitement des demandes d'autorisation de dérogation d'abattage.

Le présent formulaire sera affiché sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

Documents à joindre à la demande* :

- Croquis ou le plan de l'emplacement de l'arbre actuel
 Photos de l'arbre actuel
 Croquis ou plan de(s) compensation(s)

*En cas de transmission incomplète du formulaire, celui-ci ne sera pas pris en compte

Lieu et date Renens 13-04-2026 Signature 